



Association
Régionale
de la Sarine

Message n° 2023/01
accompagnant les comptes de l'exercice
2022 adressé à l'Assemblée des délégué.e.s
de l'Association régionale de la Sarine

Séance de l'Assemblée des délégué.e.s du 1^{er} juin 2023

Message 2023/01 **accompagnant les comptes de l'exercice 2022** **adressé à l'Assemblée des délégué.e.s de l'Association régionale de la Sarine**

Le présent message vise à fournir aux délégué.e.s les éléments essentiels en vue de l'approbation des comptes pour l'exercice 2022 de l'ARS.

1. Bases légales et statutaires

La loi sur les finances communales, applicable aux associations de communes par analogie (art. 12 al. 1 LFCo), prescrit que les comptes soient soumis dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice, par le Comité de direction, pour approbation auprès de l'Assemblée des délégué.e.s.

La présentation des comptes et le contenu sont déterminés par les articles 13 à 23 de la loi sur les finances communales, ainsi que par les articles 10 à 19 de l'ordonnance sur les finances communales.

Les comptes 2022 ont été établis selon les nouvelles règles comptables MCH2, afin de respecter la nouvelle loi cantonale sur les finances communales (RSF 140.6) (LFCo) du 22 mars 2018, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

2. Généralités

Le Comité de direction a validé les comptes 2022 de l'ARS lors de sa séance du 2 mai 2023.

La particularité de l'exercice 2022 réside dans la transition entre la CRID et l'ARS. Cette transition a duré plus longtemps que prévu en raison du report de l'approbation des statuts de l'ARS, avec au final une constitution de l'ARS au 30 juin 2022, au lieu de la date initialement prévu du 1^{er} janvier 2022.

Les comptes 2022 étant les premiers de l'existence de l'ARS, il n'y a pas d'année de référence à laquelle comparer les montants. Il n'existe pas de compte d'investissement en 2022, dès lors que l'ARS ne dispose pas des bases statutaires pour procéder à des investissements.

3. Comptes de fonctionnement 2022

L'excédent de contribution qui ressort de l'exercice 2022 se monte à CHF 42'651.- et sera rétrocédé aux communes membres, selon la clé de répartition statutaire basée sur la population légale. Cette rétrocession prendra la forme d'une compensation sur le deuxième acompte à verser par les communes pour l'année 2023.

L'exercice 2022 se solde par des charges de CHF 101'539.- pour des recettes équivalentes. Dans le cadre de ce message, seuls les écarts budgétaires de plus de CHF 4'000.- font l'objet d'une explication spécifique.

Compte	Désignation	Comptes	Budget
0120.3000.01	Jetons et frais des commissions instituées par le Comité de direction	5'970.-	1'500.-

- Prévu à CHF 1'500.- au budget, le compte 0120.3000.01, « Jetons et frais des commissions instituées par le Comité de direction » présente un total de CHF 5'970.- au bouclage des comptes. Comme mentionné plus haut, la transition entre la CRID et l'ARS a été opérée en juin 2022 seulement. Or, les travaux sur le Plan directeur régional (PDR) de la Sarine se sont poursuivis pendant le premier semestre 2022 malgré l'absence d'une entité constituée pour les conduire. Les jetons rémunérés lors de cette période n'ont pas été inclus dans le budget de l'ARS.

De plus, ces travaux à effectuer ont été eux-mêmes sous-évalués, d'une part car des séances de mise à niveau pour l'entier du CoDir ont été souhaitées, et d'autre part car le traitement des retours de l'examen préalable du PDR par le Canton a nécessité des séances plus nombreuses qu'envisagées.

Compte	Désignation	Comptes	Budget
0220.3130.02	Application i-Sarine	8'616.-	48'000.-

- L'application i-Sarine est un outil de communication pour les communes. Le montant budgété de CHF 48'000.- comprend des frais de déploiement du logiciel (CHF 10'000.-) et les licences annuelles pour 30 canaux (CHF 38'000.-). Le montant effectivement dépensé de CHF 8'616.- sur 2022 correspond aux frais de déploiement uniquement, les licences n'ayant pas encore été facturées, car elles n'ont été activées qu'à partir de 2023.

Compte	Désignation	Comptes	Budget
7900.3130.01	Mandats pour l'établissement, le suivi et la mise en œuvre du Plan directeur régionale	62'388.-	82'100.-

- Cette rubrique contient toutes les prestations de tiers liées au PDR, ainsi que les frais relatifs à une démarche complémentaire liée au territoire d'urbanisation et à sa spatialisation. La budgétisation de cette rubrique a été réalisée avec une marge de sécurité et prévoyait les frais engendrés pour une année, sans proratisation. De plus, l'étude menée par le mandataire Archam Partenaires, prévue sur 2022, est finalement établie sur 2022 et 2023. Le transfert d'une subvention cantonale en faveur de l'Agglomération concernant la NPR et SyZACT n'a quant à elle pas eu lieu pour les motifs exposés au paragraphe suivant.

Compte	Désignation	Comptes	Budget
7900.4631.01	Autres subventions liées à l'aménagement du territoire	0.-	16'800.-

- La rubrique 7900.4631.01, « Autres subventions liées à l'aménagement du territoire », prévoyait des recettes pour CHF 16'800.-, pour les prestations NPR et SyZACT dans le cadre de la Nouvelle politique régionale. Cette subvention cantonale, prévue au budget de l'ARS, devait être reversée à l'Agglomération de Fribourg, étant donné que c'est cette dernière qui supporte les travaux et les coûts relatifs à ces deux instruments. Or, en 2022, cette subvention n'a pas transité comme prévu par l'ARS, mais a fait l'objet d'un versement direct à l'Agglomération de Fribourg.

Compte	Désignation	Comptes	Budget
9900.4612.10	Contribution des communes membres	101 539.-	144'190.-

- Conformément aux statuts de l'ARS, les dépenses de l'Association sont réparties entre les communes membres en fonction de leur population légale, selon les derniers chiffres publiés. Les charges réelles 2022 se montent à 101'539.- et donnent lieu à une diminution des participations communales, par rapport au budget, ramenant à l'équilibre le résultat comptable de l'exercice 2022.

Ce montant est inférieur aux prévisions budgétaires annoncées pour l'exercice 2022. Cet écart s'explique principalement par la sous-utilisation des rubriques 0220.3130.02, « Application iSarine », et 7900.3130.01, « Mandats pour l'établissement, le suivi et la mise en œuvre du Plan directeur régional », présentée ci-dessus.

4. Conclusion

Avec ces explications, le Comité de direction de l'Association régionale de la Sarine propose à l'Assemblée des délégué·e·s d'approuver les comptes 2022 de l'ARS :

Total des charges : CHF 101 539.36

Total des recettes : CHF 101 539.36

Fribourg, le 12 mai 2023

La Présidente



Lise-Marie Graden

Le Secrétaire régional



Félicien Frossard

Annexes

- Annexe 1 : Comptes de fonctionnement 2022
- Annexe 2 : Comptes de résultat par nature 2022
- Annexe 3 : Annexe aux comptes 2022
- Annexe 4 : Répartition de l'excédent
- Annexe 5 : Bilan

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	39 150.96 CHF	- CHF
0110	Assemblée des délégué-e-s et commissions	3 368.00 CHF	- CHF
0110.3000.00	Jetons et frais de la Commission financière	540.00 CHF	- CHF
0110.3130.00	Frais liés à l'organisation des séances de l'AD	1 828.00 CHF	- CHF
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	1 000.00 CHF	- CHF
0120	Comité de direction	17 267.80 CHF	- CHF
0120.3000.00	Jetons et frais du comité de direction	11 218.00 CHF	- CHF
0120.3000.01	Jetons et frais des commissions instituées par le comité de direction	5 970.00 CHF	- CHF
0120.3130.00	Frais liés à l'organisation des séances	79.80 CHF	- CHF
0210	Administration des finances	45.56 CHF	- CHF
0210.3130.00	Frais bancaires	45.56 CHF	- CHF
0220	Secrétariat régional	18 469.60 CHF	- CHF
0220.3100.00	Fournitures de bureau	- CHF	- CHF
0220.3102.00	Imprimés et publications	1 125.60 CHF	- CHF
0220.3118.00	Plateforme WEDO	2 758.00 CHF	- CHF
0220.3130.00	Mandat pour le secrétariat régional et administratif	- CHF	- CHF
0220.3130.01	Mandats à des tiers	4 300.00 CHF	- CHF
0220.3130.02	Application iSarine	8 616.00 CHF	- CHF
0220.3130.03	Frais administratifs (ports, etc.)	1 670.00 CHF	- CHF
0220.3130.04	Cotisation aux associations	- CHF	- CHF
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	62 388.40 CHF	- CHF
7900	Aménagement du territoire	62 388.40 CHF	- CHF
7900.3102.00	Imprimés et publications	- CHF	- CHF
7900.3130.00	Frais administratifs (ports, etc.)	- CHF	- CHF
7900.3130.01	Mandats pour l'établissement, le suivi et la mise en œuvre du plan directeur régional	62 388.40 CHF	- CHF
7900.4631.00	Subventions pour l'établissement du plan directeur régional	- CHF	- CHF
7900.4631.01	Autres subventions liées à l'aménagement du territoire	- CHF	- CHF
9	FINANCES	- CHF	101 539.36 CHF
9610	Intérêts	- CHF	- CHF
9610.4401.00	Intérêts du compte courant	- CHF	- CHF
9900	Contributions des communes	- CHF	101 539.36 CHF
9900.4612.10	Contributions des communes membres	- CHF	101 539.36 CHF

Budget 2022	
Charges	Produits
78 890.00 CHF	- CHF
3 540.00 CHF	- CHF
540.00 CHF	- CHF
2 000.00 CHF	- CHF
1 000.00 CHF	- CHF
12 150.00 CHF	- CHF
10 450.00 CHF	- CHF
1 500.00 CHF	- CHF
200.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
63 200.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
1 500.00 CHF	- CHF
6 700.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
5 000.00 CHF	- CHF
48 000.00 CHF	- CHF
2 000.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
82 100.00 CHF	16 800.00 CHF
82 100.00 CHF	16 800.00 CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
82 100.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	16 800.00 CHF
- CHF	144 190.00 CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	144 190.00 CHF
- CHF	144 190.00 CHF

Delta Charges	Delta Revenus
- 39 739.04 CHF	- CHF
- 172.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 172.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
5 117.80 CHF	- CHF
768.00 CHF	- CHF
4 470.00 CHF	- CHF
- 120.20 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
45.56 CHF	- CHF
45.56 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 44 730.40 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 374.40 CHF	- CHF
- 3 942.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 700.00 CHF	- CHF
- 39 384.00 CHF	- CHF
- 330.00 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 19 711.60 CHF	- 16 800.00 CHF
- 19 711.60 CHF	- 16 800.00 CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- 19 711.60 CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- 16 800.00 CHF
- CHF	0
- CHF	- 42 650.64 CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- CHF
- CHF	- 42 650.64 CHF
- CHF	- 42 650.64 CHF

		Comptes 2022	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	39 150.96 CHF	- CHF
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	62 388.40 CHF	- CHF
9	FINANCES	- CHF	101 539.36 CHF
		101 539.36 CHF	101 539.36 CHF
			- CHF

		Budget 2022	
		Charges	Produits
		78 890.00 CHF	- CHF
		82 100.00 CHF	16 800.00 CHF
		- CHF	144 190.00 CHF
		160 990.00 CHF	160 990.00 CHF
			- CHF

Delta Charges	Delta Revenus
- 39 739.04 CHF	- CHF
- 19 711.60 CHF	- 16 800.00 CHF
- CHF	- 42 650.64 CHF
- 59 450.64 CHF	- 59 450.64 CHF
	- CHF

COMPTES DE RESULTAT PAR NATURE 2022

	Comptes 2022	Budget 2022	Variation
- Charges d'exploitation	- 101 539.36 CHF	- 160 990.00 CHF	59 450.64 CHF
30 Charges de personnel	17 728.00 CHF	12 490.00 CHF	5 238.00 CHF
3000.00 Jetons et frais	11 758.00 CHF	10 990.00 CHF	768.00 CHF
3000.01 Jetons et frais des commissions instituées par le comité de direction	5 970.00 CHF	1 500.00 CHF	4 470.00 CHF
31 Charges des biens et services et autres charges d'exploitation	83 811.36 CHF	148 500.00 CHF	- 64 688.64 CHF
3100.00 Fournitures de bureau	- CHF	- CHF	- CHF
3102.00 Imprimés et publications	1 125.60 CHF	1 500.00 CHF	- 374.40 CHF
3118.00 Immobilisations incorporelles	2 758.00 CHF	6 700.00 CHF	- 3 942.00 CHF
3130.00 Frais administratifs (ports, etc.)	1 953.36 CHF	2 200.00 CHF	- 246.64 CHF
3130.01 Mandats à des tiers	66 688.40 CHF	87 100.00 CHF	- 20 411.60 CHF
3130.02 Application iSarine	8 616.00 CHF	48 000.00 CHF	- 39 384.00 CHF
3130.03 Frais administratifs (ports, etc.)	1 670.00 CHF	2 000.00 CHF	- 330.00 CHF
3130.04 Cotation aux associations	- CHF	- CHF	- CHF
3132.00 Honoraires de l'organe de révision	1 000.00 CHF	1 000.00 CHF	- CHF
+ Revenus d'exploitation	101 539.36 CHF	160 990.00 CHF	- 59 450.64 CHF
46	101 539.36 CHF	160 990.00 CHF	- 59 450.64 CHF
4612.10 Contributions des communes membres	101 539.36 CHF	144 190.00 CHF	- 42 650.64 CHF
4631.01 Autres subventions liées à l'aménagement du territoire	- CHF	16 800.00 CHF	- 16 800.00 CHF
= Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-	-	-
44 Revenus financiers	- CHF	- CHF	- CHF
= Résultat provenant de financements	-	-	-
Résultat opérationnel	-	-	-
- 38 Charges extraordinaires	- CHF	- CHF	- CHF
+ 48 Revenus extraordinaires	- CHF	- CHF	- CHF
= Résultat extraordinaire	-	-	-
Résultat total du compte de résultats	-	-	-

Annexe aux comptes 2022

1. Limite d'activation

Source : Règlement des finances de l'Association régionale de la Sarine (Rfin) du 1er juin 2022

[Y:\2. Règlements\20220916_RFIN_Signé](#)

Article 2 : Limite d'activation des investissements

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 50'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

2. Principes relatifs à la présentation des comptes

Source : Directives MCH2; Service des communes, Loi sur les finances communales & Ordonnance sur les finances communales

[directive-04--presentation-des-comptes-et-principes-d-evaluation.pdf \(fr.ch\)](#)

[directive-11--annexe--structure-des-comptes.xlsx \(live.com\)](#)

[RSF 140.6 - Loi sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation](#)

[RSF 140.61 - Ordonnance sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation](#)

Articles 13 à 23

Articles 10 à 19

3. Les engagements hors-bilan

3.1 Protocole d'accord avec l'agglomération de Fribourg du 06.12.2022

[Y:\0. Administratif\1. Contrats et offres signées\20221206_Protocole d'accord ARS-Agglom. signé.pdf](#)

- Indemnité annuelle forfaitaire de CHF 95'360, pour le secrétariat régional et administratif à partir de 2023
- Participation au Plan directeur régional de la Sarine (PDR), pour CHF 30'000 annuel

3.2 Contrat de licence pour l'application "Isarine"

[Y:\0. Administratif\1. Contrats et offres signées\20221109_Contrat iSarine_signé.pdf](#)

- Licence 2023 : CHF 34'125 (HT)

4. Les indicateurs financiers MCH2



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	N/A
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	N/A
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	N/A
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	63%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	N/A
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	N/A
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	N/A
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	N/A



COMPTES 2022: VENTILATION DES EXCEDENTS ET DEFICITS
RECHNUNG 2022: VERRECHNUNG DER ÜBERSCHÜSSE UND DEFIZITE

Répartition selon la population légale

Communes	Population légale (2020)	Total (en francs)
Autigny	788	312.76 CHF
Avry	1 909	757.69 CHF
Belfaux	3 356	1 332.01 CHF
Bois-d'Amont	2 315	918.84 CHF
La Brillaz	2 110	837.47 CHF
Chénens	838	332.61 CHF
Corminbœuf	2 873	1 140.31 CHF
Cottens	1 494	592.98 CHF
Ferpicloz	259	102.80 CHF
Fribourg/Freiburg	37 555	14 905.79 CHF
Gibloux	7 677	3 047.04 CHF
Givisiez	3 172	1 258.98 CHF
Granges-Paccot	3 837	1 522.93 CHF
Grolley	2 098	832.71 CHF
Hauterive	2 686	1 066.09 CHF
Marly	8 299	3 293.92 CHF
Matran	1 637	649.73 CHF
Le Mouret	3 194	1 267.72 CHF
Neyruz	2 805	1 113.32 CHF
Pierrafortscha	157	62.31 CHF
Ponthaux	767	304.43 CHF
Prez	2 412	957.34 CHF
La Sonnaz	1 318	523.12 CHF
Treyvaux	1 534	608.85 CHF
Villars-sur-Glâne	12 297	4 880.75 CHF
Villarsel-sur-Marly	71	28.18 CHF
District de la Sarine	107 458	42 650.67 CHF

Excédent de l'exercice 2022	
Montant total à répartir	42 650.67 CHF

BILAN

Exercice 2022		31.12.2022	01.01.2022
1, ACTIF			
10, Patrimoine financier			
10000.00	Caisse	-	
10020.00	compte trésorerie BCF (30 01 668.505-02)	43 427.45	
10410.00	Actifs transitoires exploitation	68 161.77	
Total 10, Patrimoine financier		111 589.22	
14, Patrimoine administratif (investissements)			
Total 14, Patrimoine administratif (investissements)			
Total 1, ACTIF		111 589.22	
2, PASSIF			
20, Capitaux de tiers			
20000.00	Créanciers	64 090.20	
20410.00	Passifs transitoires exploitation	47 499.02	
Total 20, Capitaux de tiers		111 589.22	
29, Capital propre			
Total 29, Capital propre		-	
Total 2, PASSIF		111 589.22	
Résultat CHF		-	